

JOURNAL OFFICIEL

DE LA
REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE
paraissant le jeudi de chaque semaine

ABONNEMENTS		6 MOIS UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS		ANNONCES ET AVIS	
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAO : voie ordinaire .. 5.000 9.500			Les abonnements et insertions seront adressés au Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan.		La ligne 300 francs	
voie aérienne .. 7.000 13.000					(Il n'est jamais compté moins de 3.000 francs pour les annonces).	
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire .. 6.000 11.000			Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de la somme de 40 francs.		Chaque annonce répétée Moitié prix	
voie aérienne .. 8.000 15.000					Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du « J.O. ».	
Autres pays : voie ordinaire ... 6.000 11.000			Les abonnements et les annonces sont payables d'avance au Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire C.C.P. 115-42 Abidjan.			
voie aérienne ... 9.000 17.000						
Prix du numéro de l'année courante 200						
Prix du numéro d'une année antérieure .. 250						
Par la poste : majoration de 40 F par numéro.						

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

1976 ACTES DU GOUVERNEMENT

26 nov. Loi n° 76-812 portant loi des Finances rectificative pour la gestion 1976.

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT

LOI n° 76-812 du 26 novembre 1976, portant loi des Finances rectificative pour la gestion 1976.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULQUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE FINANCIER

Article premier. — Les produits et revenus applicables au Budget général de Fonctionnement pour la gestion 1976 évalués à 140.200.000.000
par l'article 5 de la loi n° 75-935 du 26 décembre 1975 sont portés à .. 153.700.000.000
suivant détail figurant à l'annexe I de la présente loi, en augmentation sur les prévisions initiales de 13.500.000.000

Art. 2. — Les crédits sans emploi sont annulés pour un montant de 450.000.000
s'appliquant à :

Titre I. — Dettes contractuelles 200.000.000

Titre V. — Transferts et interventions 250.000.000

suivant détail donné par l'annexe II de la présente loi.

Art. 3. — Sont ouverts pour un montant total de 13.950.000.000
des crédits nouveaux s'appliquant :

Au titre I :

Dettes contractuelles, à concurrence de 100.000.000

Au titre II :

Pouvoirs publics et 13.254.347.000

Au titre III :

Moyens des services, à concurrence de

Au titre IV :

Dépenses communes, à concurrence de 1.188.750.000

Au titre V :

Transferts et interventions, à concurrence de 2.426.895.000
suivant détail de l'annexe III à la présente loi.

Art. 4. — Les recettes affectées au titre de 1976 à l'Office ivoirien des Chargeurs et au Centre ivoirien du Commerce extérieur sont plafonnées à 333.000.000 de francs pour chacun de ces organismes.

Les suppléments de recettes produits par le prélèvement spécial de 0,30 % sont versés au Budget général de Fonctionnement.

Art. 5. — La présente loi autorise l'Etat à souscrire des effets publics escomptables à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest à concurrence de 6.500.000.000 de francs pour l'exécution des paiements en 1976 par le Fonds national de l'Hydraulique créé par la loi n° 76-02 du 2 janvier 1976, au titre de la réalisation des travaux du Programme national d'Hydraulique.

Le remboursement du concours ainsi consenti par la Banque centrale sera garanti par les ressources financières liées à la tarification de l'eau affectées au Fonds national de l'Hydraulique et gérées par la Caisse autonome d'Amortissement.

Art. 6. — L'article 8 de la loi n° 75-935 du 26 décembre 1975, portant loi de Finances pour la gestion 1976, est modifié comme suit :

Le plafond des avals consentis par l'Etat et prévus à l'article 53 de la loi du 31 décembre 1959, organisant les Finances publiques, est fixé pour l'année 1976 à 100 milliards de francs.

TITRE II

DISPOSITIONS RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES

Art. 7. — Les crédits sans emploi du budget annexe de la direction du Matériel des Travaux publics sont annulés suivant détail donné par l'annexe IV à la présente loi.

Art. 8. — Les budgets annexes de la direction du Matériel des Travaux publics, de la Radio Télévision Ivoirienne, du Centre Hospitalier et Universitaire et de l'Agence ivoirienne de Presse sont remaniés ainsi que figurant à l'annexe V de la présente loi.

Art. 9. — La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au *Journal officiel* de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 26 novembre 1976.

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.

ANNEXE I. — RECETTES

En millions de francs

Libellé	1976 initiales	1976 rectifiées	Accroissement
Titre I. — Recettes fiscales et domaines.			
Section I. — Impôts directs.			
Chap. 00-01. — <i>Impôts proportionnels et progressifs sur le revenu.</i>			
Art. 01. — Impôts sur les bénéfices	10.900	12.750	+ 1.850
Art. 02. — Impôts sur les traitements et salaires	1.970	2.200	+ 230
Art. 03. — Contribution employeurs	3.400	5.850	+ 2.450
Art. 04. — Impôt général sur le revenu	6.000	6.800	+ 800
Total	22.270	27.600	+ 5.330
Chap. 00-02. — <i>Impôts fonciers.</i>			
Art. 01. — Contribution foncière sur la propriété bâtie	1.000	1.190	+ 190
Art. 02. — Contribution foncière sur la propriété non bâtie	70	70	
Art. 03. — Surtaxe foncière	150	150	
Art. 04. — Taxe sur biens de mainmorte	140	140	
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs	P.M.	P.M.	
Total	1.360	1.550	+ 190
Chap. 00-03. — <i>Patentes et licences.</i>			
Art. 01. — Patentes	990	990	
Art. 02. — Licences	40	40	
Art. 03. — Taxe forfaitaire des petits commerçants	110	110	
Art. 04. — Taxes spéciales sur le transport des marchandises	60	60	
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs	P.M.	P.M.	
Total	1.200	1.200	
Total de la section I	24.830	30.350	+ 5.520
Section II. — Impôts indirects.			
Chap. 00-05. — <i>Taxes intérieures.</i>			
Art. 01. — T.V.A. régime intérieur	12.450	13.700	+ 1.250
Art. 02. — Taxe sur prestation de service	4.950	5.300	+ 350
Art. 03. — Taxe d'abattage	950	700	— 250
Art. 04. — Taxe sur le carburant	1.200	1.100	— 100
Art. 05. — Exercices 1975 et antérieurs (T.V.A. intérieur)	P.M.	P.M.	
Art. 06. — Exercices 1975 et antérieurs (taxe d'abattage)	P.M.	P.M.	
Total	19.550	20.800	+ 1.250

En millions de francs

Libellé	1976 initiales	1976 rectifiées	Accroissement
Chap. 00-06. — Droits et taxes à l'importation.			
Art. 01. — Droit de Douane	8.400	9.000	+ 600
Art. 02. — Droit fiscal d'entrée	24.200	24.800	+ 600
Art. 03. — Majoration 0,30 %	550	625	+ 75
Art. 04. — Taxe additionnelle sur les boissons	600	550	— 50
Art. 05. — Taxe additionnelle sur les produits pétroliers	8.000	9.000	+ 1.000
Art. 06. — T.V.A. perçue à l'importation	20.750	21.800	+ 1.050
Art. 07. — Produits divers (amendes et confiscations)	300	325	+ 25
Art. 08. — Exercices 1975 et antérieurs (droits fiscaux d'entrée)	P.M.	P.M.	
Art. 09. — Exercices 1975 et antérieurs (T.V.A. importation)	P.M.	P.M.	
Total	62.800	66.100	+ 3.300
Chap. 00-07. — Droit unique de sortie.			
Art. 01. — Droit unique de sortie (hors bois)	20.000	21.800	+ 1.800
Art. 02. — Droit unique de sortie bois	4.000	5.300	+ 1.300
Art. 03. — Exercices 1975 et antérieurs	P.M.	P.M.	
Total	24.000	27.100	+ 3.100
Total de la section II	106.350	114.000	+ 7.650
Section III. — Droits d'enregistrement et timbre.			
Chap. 00-08. — Droits d'enregistrement et timbre.			
Art. 01. — Droit d'enregistrement	3.000	2.600	— 400
Art. 02. — Droit de timbre	810	775	— 35
Art. 03. — Vignette	520	575	+ 55
Art. 04. — I.R.C.M.	1.870	1.800	— 70
Total de la section III	6.200	5.750	— 450
Section IV — Revenus du Domaine.			
Chap. 00-09. — Revenus du Domaine	820	700	— 120
Total de la section IV	820	700	— 120
Total du titre I	138.200	150.800	+ 12.600
Titre II. — Recettes des services.			
Section V. — Recettes des services.			
Chap. 00-10. — Recettes des services.			
Art. 01. — Garage administratif	P.M.	P.M.	
Art. 02. — Journal officiel	200	200	
Art. 03. — Service civique	80	80	
Art. 04. — Recettes diverses des services	690	690	
Art. 05. — Produits divers et accidentels	860	860	
Total du titre II	1.830	1.830	
Titre III. — Contributions et fonds de concours.			
Section VI. — Contributions et fonds de concours.			
Chap. 00-11. — Contributions et fonds de concours	P.M.	P.M.	
Chap. 00-12. — Remboursement par divers budgets	170	170	
Chap. 00-13. — Ristournes	P.M.	P.M.	
Total du titre III	170	170	
Titre IV. — Recettes diverses.			
Section VII. — Recettes diverses.			
Chap. 00-14. — Recettes diverses	P.M.	900	+ 900
Chap. 00-15. — Recettes d'ordre	P.M.	P.M.	
Total du titre IV	P.M.	900	+ 900
Total des recettes	140.200	153.700	+ 13.500

ANNEXE II. — ANNULATION DE CREDITS

Au titre I. — 200 millions de francs sont annulés au chapitre 12-01-00 : « Provisions en vue de la réalisation des avals accordés par la République de Côte d'Ivoire ». Les échéances prévisibles ayant été distraites, il y a lieu d'annuler la différence entre la dotation du Budget et ce qui sera effectivement déboursé pour que cette différence ne reste pas sans emploi.

Au titre V. — 200 millions de francs sont annulés au chapitre 15-82-52 : « Ristournes aux nouvelles communes ». Les mêmes crédits inscrits en 1975 n'ont pas été utilisés. Cependant, ils ont été engagés et sont reportés pour être utilisés en 1976. Par conséquent, la dotation de 1976 peut être annulée pour être utilisée à des besoins urgents.

— 50 millions de francs sont annulés au chapitre 21-80-11 : « Subvention au Port de San-Pédro ». Le Port de San-Pédro ayant eu une exploitation excédentaire en 1975, il y a lieu d'annuler la subvention de l'Etat.

ANNEXE III. — OUVERTURE DE CREDITS

SECTION 12. — MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Titre I. — Dettes contractuelles

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
12-02	04	Fonds de retraite		+ 100.000		
		Total Dettes contractuelles		+ 100.000		

SECTION 01. — REPRESENTATION NATIONALE

Titre II. — Pouvoirs publics

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
01-10	01	Assemblée nationale		22.225		
		Total Assemblée nationale		22.225		

SECTION 02. — PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Titre II. — Pouvoirs publics.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
02-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.710			
		Total Présidence	5.710			

SECTION 03. — CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Titre II. — Pouvoirs publics.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
03-00	00	Dépenses communes (traitement)	10.320			
03-10	00	Cabinet		1.050		
		Total Conseil économique et social.	10.320	1.050		

SECTION 04. — COUR SUPREME

Titre II. — Pouvoirs publics.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
04-00	00	Dépenses communes (traitement)	6.450			
		Total Cour suprême	6.450			

SECTION 05. — GRANDE CHANCELLERIE.

Titre II. — Pouvoirs publics.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
05-00	00	Dépenses communes (traitement)	1.070			
		Total Grande Chancellerie	1.070			

SECTION 06. — MINISTERE D'ETAT I

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
06-00	00	Dépenses communes (traitement)	2.200			
06-10	00	Cabinet		680		
		Total ministère d'Etat I	2.200	680		

SECTION 07. — MINISTERE DU TOURISME

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
07-00	00	Dépenses communes (traitement)	6.780			
07-13	00	Direction de la Promotion et des Opérations			6.500	
		Total ministère du Tourisme	6.780		6.500	

SECTION 10. — MINISTERE D'ETAT IV

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
10-00	00	Dépenses communes (traitement)	1.340			
		Total ministère d'Etat IV	1.340			

SECTION 11. — MINISTERE DE LA JUSTICE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
11-00	00	Dépenses communes (traitement)	81.670			
11-11	00	Administration centrale		60		
11-12	00	Tribunaux judiciaires		640		
11-12	50	Autres juridictions Intérieur		1.550		
11-13	01	Etablissements pénitentiaires (gestion commune)		300		
11-14	50	Education surveillée Intérieur		150		
		Total ministère de la Justice	81.670	2.700		

SECTION 12. — MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
12-00	00	Dépenses communes (traitement)	163.120			
12-11	00	Direction centrale des Marchés		440		
12-14	00	Direction des Douanes		1.520		
12-16	00	Direction de la Comptabilité publique et du Trésor		4.200		
12-16	50	Direction de la Comptabilité publique et du Trésor Intérieur		700		
		Total ministère de l'Economie et des Finances	163.120	6.860		

SECTION 13. — MINISTERE DU BUDGET

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
13-00	00	Dépenses communes (traitement)	33.700		50.000	§ 57 : 50.000 § 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
13-10	00	Cabinet		60		
13-11	00	Direction des Budgets		70		
13-13	01	Contrôle financier central		130		
13-13	02	C.F. Justice, Affaires étrangères, Cour suprême		58		
13-13	03	C.F. Intérieur		44		
13-13	04	C.F. Education nationale		44		
13-13	05	C.F. Santé publique, Travail		51		
13-13	06	C.F. Construction et Urbanisme, Fonction publique, Information		44		
13-13	07	C.F. Agriculture, Production animale, Protection de la Nature, Eaux et Forêts		44		
13-13	08	C.D. Défense, Jeunesse et Sports		44		
13-13	09	C.F. Travaux publics		44		
13-13	10	C.F. Postes et Télécommunications		44		
13-13	11	C.F. Enseignement technique		51		
13-17	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	
		Total ministère du Budget	33.700	728	51.000	

SECTION 14. — MINISTÈRE DES MINES

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
14-00	00	Dépenses communes (traitement)	7.870			
14-12	00	Direction des Mines et de la Géologie		170		
14-12	50	Direction des Mines et de la Géologie Intérieur		250		
14-14	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
		Total ministère des Mines	7.870	420	1.000	

SECTION 15. — MINISTÈRE D'ETAT CHARGE DE L'INTERIEUR

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
15-00	00	Dépenses communes (traitement)	209.950			
15-14	00	Archives nationales		100		
15-15	02	Préfecture Abidjan		80		
15-15	04	Magazines		250		
15-15	50	Administration Circonscriptions Intérieur		2.750		
		Total ministère d'Etat chargé de l'Intérieur	209.950	3.180		

SECTION 16. — MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
16-00	00	Dépenses communes (traitement)	52.340			
16-11	00	Service administratif et financier		380		
16-12	50	Direction de la Formation professionnelle et des Stages Intérieur		420		
16-13	00	Ecole nationale d'Administration		620		
		Total ministère de la Fonction publique	52.340	1.420		

SECTION 17. — MINISTERE DU TRAVAIL

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
17-00	00	Dépenses communes (traitement)	21.810			
17-11	00	Direction des Affaires administratives et financières		1.850		
17-13	50	Direction départementale du Travail et des Lois sociales Intérieur		740		
17-16	00	Inspection médicale du Travail		50		
		Total ministère du Travail	21.810	2.640		

SECTION 18. — MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
18-00	00	Dépenses communes (traitement)	147.820			
18-10	01	Cabinet et hôtel			1.500	§ 59 : 1.500
18-12	02	CNA		90		
18-17	01	Direction de la Formation et des Coopératives		50		
18-17	53	Centre de Formation d'Abengourou		1.610	1.000	§ 53 : 1.000
18-17	60	Lycée agricole de Bingerville		2.070	2.000	§ 53 : 1.700 ; § 56 : 300
18-17	61	Ferme application du lycée agricole		350		
18-19	00	Direction des Statistiques rurales			900	
18-20	10	Direction départementale Abidjan		500		
18-20	50	Directions départementales Intérieur		3.820		
		Total ministère de l'Agriculture	147.820	8.490	5.400	

SECTION 19. — MINISTERE DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
19-00	00	Dépenses communes (traitement)	23.270			
19-11	00	Direction des Parcs nationaux Abidjan		100		
19-11	50	Direction des Parcs nationaux Intérieur		2.100		
19-12	00	Direction de la Protection de la Nature Abidjan		520		
19-12	50	Direction de la Protection de la Nature Intérieur		760		
19-13	00	Direction de la Pisciculture Abidjan		70		
19-13	50	Direction de la Pisciculture Intérieur		690		
19-15	00	Zoo d'Abidjan		3.070	7.200	§ 53 : 6.500 ; § 55 : 700
19-16	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
		Total ministère de la Protection de la Nature	23.270	7.310	8.200	

SECTION 20. — MINISTERE DES EAUX ET FORETS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
20-00	00	Dépenses communes (traitement)	45.290			
20-16	01	Région forestière d'Abidjan		1.320		
20-16	52	Région forestière de San-Pédro		65		
20-16	53	Région forestière d'Abengourou		65		
20-16	54	Région forestière de Bouaké		440		
20-16	55	Région forestière de Daloa		65		
20-16	56	Région forestière de Man		660		
20-16	57	Région forestière de Korhogo		65		
20-16	58	Région forestière de Dimbokro		65		
20-16	59	Région forestière de Séguéla		65		
20-16	60	Autres régions forestières		130		
20-18	01	Ecole forestière du Banco		110		
20-18	51	Ecole forestière de Bouaké		260		
		Total ministère des Eaux et Forêts .	45.290	3.310		

SECTION 21. — MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
21-00	00	Dépenses communes (traitement)	67.690	56.270		
21-00	50	Dépenses communes Intérieur		278.250		
		Total ministère des Travaux publics et des Transports	67.690	334.520		

SECTION 22. — MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
22-00	00	Dépenses communes (traitement)	1.960.000			
22-10	01	Cabinet et hôtel		500		
22-10	05	Commission nationale de l'UNESCO		100		
22-10	06	Inspection générale des établissements		440		
22-11	01	Direction des Affaires administratives et financières		2.100		
22-12	02	Ecole normale supérieure		1.050		
22-14	00	Direction générale de l'Enseignement		2.000		
22-14	54	Direction régionale de l'Enseignement Intérieur		2.300		
22-15	10	Lycées et collèges (Dépenses communes)		1.000		
22-15	21	Lycée classique d'Abidjan		3.500		
22-15	22	Lycée Sainte-Marie		2.100		
22-15	31	Collège d'Orientation du Plateau		1.200		
22-15	32	Collège d'Orientation de Treichville		2.100		
22-15	33	Collège moderne de Cocody		1.000		
22-15	34	Collège moderne de l'Autoroute de Treichville		900		
22-15	35	Collège moderne d'Adjamé 220 Logements		1.000		
22-15	36	Collège moderne d'Abidjan II		2.450		
22-15	37	Collège moderne de Koumassi		1.050		
22-15	51	Lycées Intérieur		103.900	99.000	§ 53 : 67.000 ; § 55 : 20.000 ; § 58 : 1.000 ; § 59 : 2.000 ; § 60 : 9.000
22-15	52	Collèges modernes Intérieur		50.400	67.400	§ 53 : 40.000 ; § 55 : 17.000 ; § 58 : 1.000 ; § 59 : 2.000 ; § 60 : 7.400
22-17	10	C.E.G. (Dépenses communes)		1.230		
22-17	21	C.E.G. Adjamé-Harris		200		
22-17	22	C.E.G. Adjamé-Garçons		350		
22-17	23	C.E.G. Treichville		300		
22-17	30	C.N.P.T.E. Abidjan		650		
22-17	51	C.E.G. Intérieur		24.500	18.100	§ 53 : 15.000 ; § 55 : 2.100 ; § 58 : 100 ; § 59 : 200 ; § 60 : 700
22-17	52	C.N.P.T.E. Intérieur		250		
		Total ministère de l'Education nationale	1.960.000	206.570	184.500	

SECTION 23. — MINISTERE DE LA PRODUCTION ANIMALE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
23-00	00	Dépenses communes (traitement)	49.650			
23-10	03	Laboratoire de Pathologie de Bingerville		2.770		
23-10	50	Laboratoires de Pathologie Intérieur		410		
23-11	00	Direction des Affaires administratives et financières		420		
23-12	00	Service de l'Agrostologie Abidjan		520		
23-13	01	Direction des Services vétérinaires Abidjan		330		
23-13	50	Direction des Services vétérinaires Intérieur		630		
23-14	01	Direction de la Production d'Elevage		700		
23-14	50	Centres secondaires avicoles Intérieur		2.820		
23-15	01	Direction des Pêches maritimes et lagunaires Abidjan		470		
23-16	50	Autres directions régionales Intérieur		1.390		
23-17	00	Ecole d'assistants et moniteurs d'Elevage		610		
		Total ministère de la Production animale	49.650	11.070		

SECTION 24. — MINISTÈRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
24-00	00	Dépenses communes Abidjan	486.530		10.000	§ 34 : 10.000
24-00	50	Dépenses communes Intérieur			15.000	§ 34 : 15.000
24-10	00	Cabinet et hôtel		350		
24-11	01	Direction générale		5.670		
24-12	01	Hôpital central		7.720		
24-12	02	Hôpital Psychiatrique de Bingerville		7.500		
24-12	05	Centre de Santé d'Adjamé		1.540		
24-12	06	Centre de Santé de Treichville		550		
24-12	07	Centre de Santé de Cocody		1.960		
24-12	08	Hôpital de Port-Bouet		5.920	3.500	§ 58 : 3.000 ; § 59 : 500
24-12	10	Centre appareillage		160		
24-12	11	Centre médical Coopération		220		
24-12	12	Service médical des Fonctionnaires		220		
24-12	13	Maternités urbaines		3.830		
24-12	14	Maternité d'Anyama		550		
24-12	50	Médecine hospitalière Intérieur		111.760		
24-13	01	Service national de Santé scolaire		350		
24-13	04	Secteur de Santé scolaire Abidjan		1.390		
24-13	06	P.M.I. de Treichville		670		
24-13	07	P.M.I. de Cocody		1.100		
24-13	10	Centre de Santé d'Abidjan		8.050	17.930	§ 59 : 17.930
24-13	11	C.A.T. Abidjan		1.680		
24-13	12	Education sanitaire Abidjan		350		
24-13	13	Bases Médecine sociale Abidjan		3.750		
24-13	15	Institut d'Hygiène Abidjan		2.380		
24-13	16	Protection de Santé mentale Abidjan		440		
24-13	17	Service de nutrition		180		
24-13	19	P.M.I. de Marcory		550		
24-13	20	Cité de l'Enfance		200		
24-13	21	P.M.I. d'Abobo-Gare		250		
24-13	22	P.M.I. de Yopougon		250		
24-13	51	P.M.I. Intérieur		6.190	1.500	§ 54 : 100 ; § 55 : 460 ; § 56 : 60 ; § 57 : 400 ; § 58 : 120 ; § 59 : 360
24-13	52	C.A.T. Intérieur		4.000	1.500	§ 54 : 100 ; § 55 : 460 ; § 56 : 60 ; § 57 : 400 ; § 58 : 120 ; § 59 : 360
24-13	53	Service d'Hygiène Intérieur		4.250	1.200	§ 54 : 80 ; § 55 : 360 ; § 56 : 60 ; § 57 : 300 ; § 58 : 100 ; § 59 : 300
24-13	54	Santé scolaire Intérieur		5.500	1.800	§ 54 : 200 ; § 55 : 540 ; § 56 : 60 ; § 57 : 450 ; § 58 : 150 ; § 59 : 400
24-13	61	Centre de Santé Intérieur		9.080		
24-13	66	Education sanitaire Intérieur		570		
24-13	67	Bases Médecine sociale Intérieur		16.600		
24-13	68	Institut de Lèpre d'Adzopé		3.530		
24-13	75	Maternités rurales		16.400		
24-14	00	Ecole de Formation professionnelle		2.160		
24-15	01	Laboratoire de Chimie-Toxicologie		220		
24-15	02	Laboratoire galénique		280		
24-16	00	Pharmacie d'Approvisionnement		9.180	70.000	§ 55 : 70.000
24-17	01	Centre de Transfusion		880		
24-17	02	Institut national de Santé publique		9.150		
24-17	03	Programmation sanitaire		250		
24-17	04	Statistiques sanitaires		420		
24-18	00	Magasins et garages		6.170		
		Total ministère d'Etat chargé de la Santé publique et de la Population.	486.330	705.610	100.000	

SECTION 25. — MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
25-00	00	Dépenses communes (traitement)	13.300			
25-12	51	Représentation diplomatique		62.400		
		Total ministère des Affaires étrangères	13.300	62.400		

SECTION 26. — MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DU SERVICE CIVIQUE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
26-00	00	Dépenses communes (traitement)	25.500			
26-11	03	Etablissement général des services		3.600		
26-11	30	DAFP		100		
26-12	00	Forces terrestres, aériennes, navales (solde) ...		261.830		
26-12	10	Vie de la troupe		2.210		
26-12	20	Matériel opérationnel		2.260		
26-12	31	GATL		150	100.000	§ 59 : 100.000
26-13	00	Gendarmerie (solde)		310.240		
26-13	10	Vie de la troupe		720		
26-13	20	Matériel opérationnel		3.100		
26-13	30	Ecole de Gendarmerie		2.260		
26-14	00	Garde présidentielle — Milice (solde)		64.600		
26-15	00	Service civique (solde)		53.340		
26-15	10	Vie de la troupe		1.200		
		Total ministère de la Défense et du Service civique	25.500	705.610	100.000	

SECTION 27. — MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
27-00	00	Dépenses communes (traitement)	13.440			
27-10	01	Cabinet		740		
		Total ministère de l'Information	13.440	740		

SECTION 28. — MINISTERE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
28-00	00	Dépenses communes (traitement)	58.800			
28-11	00	DAAF Abidjan		10.140		
28-11	50	DAAF Intérieur		5.500		
		Total ministère de la Construction et de l'Urbanisme	58.800	15.640		

SECTION 29. — MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
29-00	00	Dépenses communes (traitement)	240.000			
29-13	01	Direction Jeunesse, Action socio-éducative Abidjan		180		
29-13	04	Campagne alphabétisation Abidjan		1.060		
29-13	50	Campagne alphabétisation Intérieur		3.100		
29-15	02	Sous-direction de Formation I.N.J.S.		1.380		
29-15	03	Service de la Pédagogie et de la Documentation		310		
29-16	00	Administration des circonscriptions Abidjan ...		780		
29-16	50	Administration des circonscriptions Intérieur ..		3.150		
		Total ministère de la Jeunesse, de l'Education populaire et des Sports.	240.000	9.960		

SECTION 31. — MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
31-00	00	Dépenses communes (traitement)	1.000			
31-10	00	Cabinet et hôtel		80		
		Total ministère des Postes et Télé- communications	1.000	80		

SECTION 32. — MINISTÈRE DU PLAN

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
32-00	00	Dépenses communes (traitement)	14.590			
32-11	01	Service autonome des Affaires communes		210		
32-11	03	Commission nationale de l'Environnement			5.000	§ 60 : 5.000
32-16	51	Délégation régionale du Centre		60		
32-16	52	Délégation régionale du Nord		70		
32-16	53	Délégation régionale du Centre-Ouest		60		
32-16	54	Délégation régionale de l'Ouest		60		
32-16	55	Délégation régionale de l'Est		60		
		Total ministère du Plan	14.590	520	5.000	

SECTION 33. — MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
33-00	00	Dépenses communes (traitement)	180.000			
33-10	00	Cabinet et hôtel			1.000	§ 53 : 350 ; § 56 : 50 ; § 58 : 300 ; § 59 : 300
33-13	01	Lycée technique		3.600	3.800	§ 53 : 2.500 ; § 54 : 500 ; § 55 : 300 ; § 57 : 500
33-13	02	Collège d'Enseignement des Métiers féminins ..		520	1.000	§ 55 : 1.000
33-13	03	Collège d'Enseignement technique industriel ..		920	2.000	§ 55 : 2.000
33-13	04	Collège d'Enseignement technique commercial ..		310		
33-13	06	Groupe technique d'Accueil		360		
33-13	07	Centre technique féminin de Port-Bouet		900	1.800	§ 53 : 800 ; § 55 : 1.000
33-13	09	Lycée technique de Yopougon		1.050	2.500	§ 53 : 2.500
33-13	50	Etablissements d'Enseignement technique Inté- rieur		3.600	3.700	§ 53 : 3.000 ; § 55 : 700
33-14	01	Centre technique mécanique et d'Electricité ..		190		
33-14	02	Centre de Perfectionnement des Métiers du Bois		80		
33-14	03	Centre de Formation professionnelle de Bimbresso		280		
33-14	04	Centre horloger suisse		170		
33-14	05	Ecole de Bijouterie		60		
33-14	06	Centre de Perfectionnement des Métiers du Bâti- ment			2.400	§ 53 : 1.500 ; § 55 : 900
33-14	07	Centre de Poids lourds		190		
33-14	08	Réserv. marchés Formation professionnelle ..		124		
33-14	09	C.T.U. Yopougon		1.700	2.650	§ 53 : 1.800 ; § 55 : 850
33-14	10	Ecole céramique			1.300	§ 55 : 300 ; § 58 : 500 ; § 59 : 500
33-14	50	Etablissements de Formation professionnelle Intérieur		4.000	5.850	§ 53 : 3.300 ; § 54 : 100 ; § 55 : 1.300 ; § 56 : 50 ; § 57 : 200 ; § 58 : 300 ; § 59 : 600
		Total ministère de l'Enseignement technique et de la Formation pro- fessionnelle	180.000	18.054	28.000	

SECTION 34. — MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
34-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.720			
34-10	00	Cabinet et hôtel		310		
		Total ministère de la Recherche scientifique	5.720	310		

SECTION 35. — MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
35-00	00	Dépenses communes (traitement)	60.000			
35-10	01	Cabinet et hôtel		130		
35-10	02	Inspection générale des Affaires culturelles		70		
35-11	01	Direction des Arts et Lettres		2.270		
35-11	04	Ecole d'Arts appliqués de Bingerville		60		
35-12	01	Direction des Manifestations culturelles et Arts		70		
35-12	50	Centre culturel Jacques-Aka		420		
35-13	01	Direction des Musées et Traditions populaires		110		
35-13	03	Service des Musées et Traditions populaires		200		
35-14	.00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	
		Total ministère des Affaires culturelles	60.000	3.330	1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300

SECTION 36. — MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'EDUCATION TELEVISUELLE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
36-00	00	Dépenses communes (traitement)	3.670.000			
36-10	00	Cabinet et hôtel		270	(10.000)	Véhicules (crédit porté section 12)
36-11	00	Direction du Personnel		720		
36-12	01	Direction de l'Enseignement du Premier Degré		490		
36-13	00	CAFOP Abidjan		1.100		
36-13	50	CAFOP Intérieur		6.480		
36-14	10	Ecoles primaires publiques (dépenses communes)		1.110		
36-14	21	Ecole primaire publique d'Adjamé-Est		1.780		
36-14	22	Ecole primaire publique de Cocody		1.880		
36-14	23	Ecole primaire publique de Treichville		1.540		
36-14	24	Ecole primaire publique de Marcory-Koumassi		1.370		
36-14	25	Ecole primaire publique d'Anyama		590		
36-14	26	Ecole primaire publique d'Adjamé-Ouest		1.400		
36-14	27	Ecole primaire publique de Vridi-Port-Bouet		880		
36-14	28	Ecole primaire publique de Yopougon		630		
36-14	50	Ecole primaire publique Intérieur		8.480		
36-15	07	Evaluation		1.050		
36-15	10	Extra-scolaire		1.260		
36-15	14	Unité Traitement Information		3.280		
36-15	16	Centre de Documentation		160		
36-15	18	Allocation vacances			9.840	§ 60 : 9.840
36-15	19	Unité architecture		760		
36-15	51	Administration complexe Intérieur		3.780		
36-15	52	Sous-direction centre Production Bouaké		300		
36-15	53	Sous-direction Supports écrits		3.680		
36-15	54	Sous-direction Récyclage Intérieur		820		
36-15	55	Sous-direction Formation Intérieur		1.390		
36-15	59	Polythèque		320		
36-15	61	Sous-direction Maintenance Bouaké		2.130		
36-16	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	
		Total ministère de l'Enseignement primaire et de la Télévision éducative	3.670.000	47.650	10.840	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300

SECTION 37. — MINISTERE DU COMMERCE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
37-00	00	Dépenses communes (traitement)	12.850			
		Total ministère du Commerce	12.850			

SECTION 38. — MINISTERE DE LA SECURITE INTERIEURE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
38-00	00	Dépenses communes (traitement)	150.000			
38-11	00	Direction générale de la Sûreté nationale		3.360	48.000	§ 31 : 5 ; § 33 : 2 ; § 55 : 4 ; § 56 : 24 ; § 57 : 2 ; § 59 : 10 ;
38-12	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	§ 60 : 1 § 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
		Total ministère de la Sécurité intérieure	150.000	3.360	49.000	

SECTION 39. — MINISTERE DE LA COOPERATION

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
39-00	00	Dépenses communes (traitement)	7.700			
39-13	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
		Total ministère de la Coopération	7.700		1.000	

SECTION 40. — MINISTERE DE LA MARINE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
40-00	00	Dépenses communes (traitement)	2.650			
		Total ministère de la Marine	2.650			

SECTION 41. — MINISTERE D'ETAT V

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
41-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.000			
		Total ministère d'Etat V	5.000			

SECTION 42. — MINISTERE DE LA CONDITION FEMININE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
42-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.000			
42-11	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	§ 54 : 450 ; § 57 : 100 ; § 58 : 150 ; § 59 : 300
		Total ministère de la Condition féminine	5.000		1.000	

SECTION 43. — MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
43-00	00	Dépenses communes (traitement)	50.000			Remarque : Le changement de nomenclature interviendra dans le budget 1977
17-14	51	Pouponnière de Bouaké		2.100		
17-14	52	Orphelinat de Bingerville		1.180		
17-14	53	Orphelinat de Grand-Bassam		1.040		
17-14	54	Autres centres sociaux Intérieur		570		
17-14	55	Pouponnière de Dabou		3.460		
43-11	00	Direction des Affaires administratives et financières			1.000	
		Total ministère des Affaires sociales.	50.000	8.350	1.000	

SECTION 44. — MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC L'ASSEMBLEE NATIONALE

Titre III. — Moyens des Services.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
44-00	00	Dépenses communes (traitement)	5.000			
		Total ministère chargé des Relations avec l'Assemblée nationale	5.000			
		Total des titres II et III	7.904.980	1.758.547	575.870	

TITRE IV. — DEPENSES COMMUNES

Section 12. — Ministère de l'Economie et des Finances.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
12-67	01	Dépenses diverses			434.758	Dont 156.000 régularisation avance mobilier rentrée scolaire
12-67	02	Supplément journaliers		200.000		
12-67	05	Dépenses diverses de personnel		200.000		
12-68	01	Renouvellement Parc auto			10.000	
12-75	00	Equipement nouveaux ministères			100.000	
		Total ministère de l'Economie et des Finances		400.000	544.758	

Section 28. — Ministère de la Construction et de l'Urbanisme.

En milliers de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observations
			Solde	Journaliers		
28-63	02	Hébergement et hôtel			100.000	
28-64	03	Mobilier rentrée scolaire			144.000	
		Total ministère de la Construction et de l'Urbanisme			244.000	
		Total du titre IV			1.188.758	

TITRE V. — TRANSFERTS ET INTERVENTIONS

Section 12. — Ministère de l'Economie et des Finances.

Chap. 12-83. — Subvention à l'O.C.M.	+	230.000
Chap. 12-87. — Subvention à l'A.V.B.	+	60.000
Chap. 12-88. — Subvention à l'A.R.S.O.	+	180.000
Chap. 12-90. — Remboursement des droits perçus	+	200.000
Chap. 12-95. — Commission nationale d'Ivoirisation	+	20.000
Total de la section 12	+	690.000

Section 18. — Ministère de l'Agriculture.

Chap. 18-80. — Transferts et subventions :		
Art. 02. — Ecole nationale supérieure agronomique	+	35.000
Art. 07. — C.E.N.A.P.E.C.	+	20.000
Art. 08. — Ferme semencière de Dabou	+	1.000
Total de la section 18	+	56.000

Section 21. — Ministère des Travaux publics et des Transports.

Chap. 21-80. — Transferts et subventions :		
Art. 05. — Ecole nationale supérieure des Travaux publics	+	180.000
Art. 09. — Régie Abidjan-Niger	+	89.000
Chap. 21-82. — Institut géographique	+	25.000
Total de la section 21	+	294.000

Section 22. — Ministère de l'Éducation nationale.

Chap. 22-81. — Subventions Enseignements privés :		
Art. 01. — Subvention Enseignement privé catholique	+	725.000
Art. 02. — Subvention Enseignement privé protestant	+	115.000
Art. 03. — Subvention autres Enseignements privés	-	160.000
Total de la section 22		+ 1.000.000

Section 24. — Ministère d'État chargé de la Santé publique et de la Population.

Chap. 24-81. — Subventions aux C.H.U. :		
Art. 01. — Subvention équilibre hôpital Cocody	+	29.245
Art. 02. — Subvention équilibre hôpital Treichville	+	73.950
Chap. 24-85. — Subventions aux hôpitaux :		
Art. 01. — Hôpital protestant Dabou	+	30.000
Total de la section 24		+ 133.195

Section 27. — Ministère de l'Information.

Chap. 27-81. — Subvention à la R.T.I.	+	52.000
Chap. 27-82. — Subvention à l'A.I.P.	+	10.550
Total de la section 27		+ 62.550

Section 32. — Ministère du Plan.

Chap. 32-81. — Subvention à l'O.P.E.I.	+	27.000
Total de la section 32		+ 27.000

Section 33. — Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Chap. 33-81. — Subvention Enseignement privé	-	8.400
Chap. 33-82. — Bourses et allocations :		
Art. 02. — Bourses hors Côte d'Ivoire	+	35.750
Total de la section 33		+ 44.150

Section 34. — Ministère de la Recherche scientifique.

Chap. 34-80. — Participation des dépenses de Recherches de l'Institut agronomique	+	120.000
Total de la section 34		+ 120.000
Total du titre V		+ 2.426.895

ANNEXE IV. — BUDGETS ANNEXES

ANNULATION DE CREDITS

Budget annexe de la Direction du Matériel des Travaux publics

Par suite d'un remaniement interne du budget de la direction du Matériel des Travaux publics, il est annulé les crédits suivants :

Chapitre 52-21-00-43. — Dépenses des Postes et Télécommunications ..	500.000	
Chapitre 52-22-00-32. — Achat de véhicules	24.000.000	
Chapitre 52-22-00-33. — Achat mobilier et matériel technique	113.000.000	
Total des annulations de crédits		137.500.000

Ces annulations de crédits permettront de faire face à des dépenses nouvelles (en particulier la hausse des salaires du personnel journalier) telles qu'elles sont décrites dans l'annexe V ci-après :

ANNEXE V — OUVERTURE DE CREDITS

RECETTE DES BUDGETS ANNEXES

En millions de francs

Libellé	1976 initiales	1976 rectifiées	Accroissement
Section 53. — Budget annexe de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.			
Chap. 10-01. — Recettes d'exploitation	107,0	107,0	—
Chap. 10-02. — Subventions	1.315,0	1.365,0	50,0
Total Budget annexe R.T.I.	1.420,0	1.472,0	52,0
Section 55. — Budget annexe du Centre Hospitalier Universitaire.			
Chap. 10-01. — Frais de traitements	22,0	22,0	—
Chap. 10-02. — Consultations	23,45	23,45	—
Chap. 10-03. — Subvention équilibre C.H.U. Cocody	277,25	306,495	29,245
Chap. 10-04. — Subvention équilibre C.H.U. Treichville	406,30	480,250	73,950
Total Budget annexe C.H.U.	720,00	892,195	103,195
Section 57. — Budget annexe de l'Agence Ivoirienne de Presse.			
Chap. 10-01. — Recettes d'exploitation	25,0	25,0	—
Chap. 10-02. — Subventions	250,59	261,14	10,55
Total Budget annexe A.I.P.	275,59	286,14	10,55

DEPENSES DES BUDGETS ANNEXES

En millions de francs

Chapitre	Article	Libellé	Personnel		Matériel	Observation
			Sold	Journalière		
Section 52. — Budget annexe de la Direction du Matériel des Travaux publics.						
52-00		Dépenses communes		30.000		
52-21		Matériel			77.500	\$ 42 : 2.500 ; \$ 54 : 3.000 ; \$ 71 : 70.000
52-22		Gros entretien et réparation de bâtiments			30.000	\$ 34 : 30.000
		Total Budget annexe D.M.T.P.		30.000	107.500	
Section 53. — Budget annexe de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.						
53-00		Dépenses communes (traitement)	46.990	5.100		
		Total Budget annexe R.T.I.	46.990	5.100		
Section 55. — Budget annexe du Centre Hospitalier Universitaire.						
55-20	01	Hôpital de Cocody		23.245	6.000	\$ 57 : 6.000
55-20	02	Hôpital de Treichville		33.950	40.000	\$ 53 : 30.000 ; \$ 57 : 10.000
		Total Budget annexe C.H.U.		57.195	46.000	
Section 57. — Budget annexe de l'Agence Ivoirienne de Presse.						
57-00		Dépenses communes (traitement)	7.850			
57-20	10	Direction		2.700		
		Total Budget annexe A.I.P.	7.850	2.700		